Image not found or type unknown

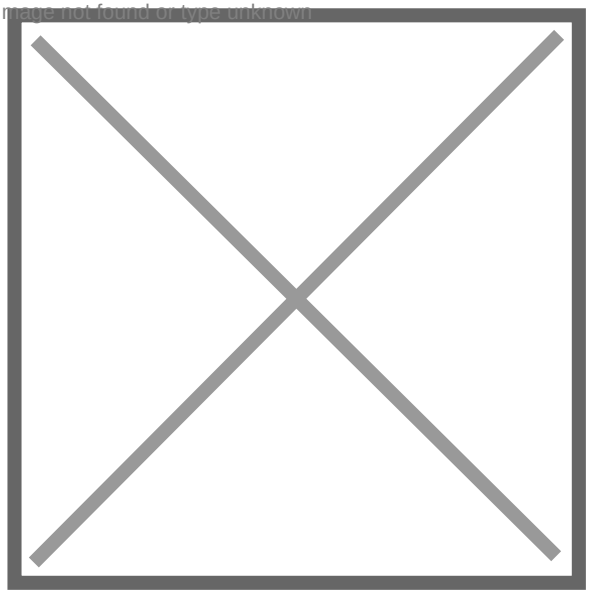

Jurisprudence diplôme salaire

Par **andre**, le **30/05/2008** à **21:15**

Je travaile comme chef de service éducatif. Je suis payé classe 2 niveau 3 alors que mon diplôme pour ce poste est de niveau 2, ce qui me fait un manque à gagner de 50 points / mois à 3,65 € le point. Existe t-il une jurisprudence à ce sujet ?

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **22:24**

Bonsoir,

En avez vous référé à votre DRH ou à la direction , il se peut qu'ils ne soient pas au courant de cette info. A vous de leur donner aussi la preuve que ce diplome pour ce poste est de niveau 2

cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés